



CRITERIUM DEPARTEMENTAL U16 F

Sommaire

ARTICLE 1 - CATEGORIES CONCERNEES.....	1
ARTICLE 2 - ENGAGEMENT	1
ARTICLE 3 - ORGANISATION DE LA SAISON	1
3.1. Phase Automne.....	1
3.2. Phase Printemps	1
ARTICLE 4 - ENTENTES	2
ARTICLE 5 - COULEURS ET TENUES	2
ARTICLE 6 - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	2
ARTICLE 7 - RAPPEL CHANGEMENTS D'HORAIRES	2
ARTICLE 8 - TERRAINS IMPRATICABLES	2
ARTICLE 9 - ARBITRAGE.....	2
ARTICLE 9 Bis – EXCLUSION TEMPORAIRE.....	2

ARTICLE 1 - CATEGORIES CONCERNEES

Les licenciées U16F, U15F, U14F et 3 U13F peuvent participer au critérium départemental U16 F.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT

Tous les clubs affiliés au District du Jura de Football, peuvent engager une ou plusieurs équipes pour participer au Critérium U16 F. Les droits d'engagement dont le montant est prévu aux dispositions financières sont débités du compte club par le District.

ARTICLE 3 - ORGANISATION DE LA SAISON

La saison est organisée en deux phases qui s'articulent autour de la trêve hivernale

3.1. Phase Automne

Matches en aller simple ou en aller-retour selon le nombre d'équipes.

Les équipes jouent à 8 mais l'engagement peut s'effectuer à 11 ; ainsi deux équipes engagées à 11 joueront à 11 quand elles se rencontreront.

Possibilité d'inscrire jusqu'à 12 joueuses sur la feuille de match pour une pratique à 8, 14 pour une pratique à 11.

Le classement sera établi selon les résultats sportifs et selon les modalités des **textes de référence « Règlement des Compétitions Autour de la Rencontre » du District.**

3.2. Phase Printemps

Les clubs engagés en première phase le seront automatiquement en seconde phase sauf avis contraire de leur part.

Les équipes jouent à 8 mais l'engagement peut s'effectuer à 11 ; ainsi deux équipes engagées à 11 joueront à 11 quand elles se rencontreront.

Constitution de plusieurs groupes de niveaux en fonction des résultats de la première phase, des nouvelles inscriptions et du nombre d'équipes.

Possibilité d'inscrire jusqu'à 12 joueuses sur la feuille de match pour une pratique à 8, 14 pour une pratique à 11.

Le classement sera établi selon les résultats sportifs et selon les modalités des **textes de référence « Règlement des Compétitions Autour de la Rencontre » du District.**



ARTICLE 4 - ENTENTES

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, se reporter au règlement des ententes du District du Jura.

⇒ **Textes de référence** : « *Règlement Entente D39* » du District

ARTICLE 5 - COULEURS ET TENUES

⇒ **Textes de référence** : « *Règlement des Compétitions Autour de la Rencontre* » du District

ARTICLE 6 - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Les rencontres U16 F sont fixées le samedi après-midi.

Le temps de jeu est de 2*40 minutes.

Ballon Taille 5.

Les rencontres sont gérées à l'aide de la FMI, suivant les règlements du District.

⇒ **Tableau de référence** : « *Lois du jeu U16 F* » du District

ARTICLE 7 - RAPPEL CHANGEMENTS D'HORAIRE

⇒ **Textes de référence** : « *Autour de la Rencontre* »

ARTICLE 8 - TERRAINS IMPRATICABLES

⇒ **Textes de référence** : « *Procédure de remise de matchs* » du District

ARTICLE 9 - ARBITRAGE

La fonction d'arbitre assistant est obligatoirement occupée par une joueuse remplaçante de l'équipe. En seconde période cette joueuse joue et est remplacée par une joueuse qui a participé en première période. Il est possible de changer de joueuse effectuant la fonction d'arbitre assistant par une autre joueuse au milieu d'une mi-temps après en avoir averti l'arbitre. Un maximum de 3 changements par rencontre est donc possible. En cas d'absence de remplaçante c'est un(e) dirigeant(e) licencié(e) qui effectue la fonction d'assistant. Les noms des joueuses ayant arbitré devront apparaître sur la feuille annexe (feuille papier) et dans observation d'après match (FMI).

ARTICLE 9 Bis – EXCLUSION TEMPORAIRE

⇒ **Textes de référence** : « *Règlements Compétitions Déroulement de la Rencontre* » du District